DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 09 AVRIL 2024

AFFAIRE N°2024-CM/029 : : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA REUNION DES TALENTS

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 10 avril 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 28 mars 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 26
Absents : 03
Représentés : 01
Total des votes : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 17h10, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann Thierry - ELISABETH Marie Jeanne – PAUSE Jean Claude - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – FOUASSIN Stéphane - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François – SINAPIN Marie Jacqueline – DE LAMOTHE Jean Bernard – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny –TECHER Sophie – ROBERT Laurencine – LUCILLY Harry – BRANCALIN Sandrine – FANNIO Anaïs – ECLAPIER Eric – SISAHAYE Teddy – PAPAYA Mélissa.

Absents : PADRE Hermina - ELISABETH Vincent - ELISABETH Karine.

Ont voté par procuration : ELISABETH Vincent (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine).

Secrétaire de séance : FANNIO Anaïs.

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE – Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 19.04.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240409-2024-CM-029-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'Association « La Réunion des Talents », composée de différents mécènes de la Réunion, a pour but de sensibiliser au développement du territoire de la Réunion par la culture et l'éducation.

Il est apparu aux membres de cette association que la Commune de Salazie, et en particulier le territoire de Hell-Bourg, pourrait devenir un pôle territorial inédit et attractif de promotion de la culture réunionnaise au travers des arts visuels, du théâtre et des spectacles vivants de manière générale.

L'association a pour ambition de fédérer l'ensemble des forces vives de la commune : acteurs institutionnels, éducatifs, associatifs, économiques, touristiques, sociaux, autour d'une vision commune de développement du village : celle de faire de Hell-Bourg une référence en termes de culture à la Réunion, à travers une âme et une identité culturelles et artistiques fortes.

Du 11 au 13 Novembre 2022, s'est tenue la première édition du festival ARLEO à Hell-Bourg. Cet évènementiel soutenu par la collectivité a rassemblé plus de 2000 visiteurs, près de 40 artistes, plus de 30 bénévoles et a mobilisé les acteurs économiques, éducatifs et associatifs.

Cette édition a été particulièrement remarquée et suivie avec des retombées non négligeables pour les acteurs économiques du secteur d'Hell-Bourg.

L'association la Réunion des Talents a choisi de dérouler l'édition 2024 du 08 au 12 Mai sur la thématique « l'exploitation de la terre en mouvement ».

La participation de la collectivité à cet évènementiel fera l'objet d'une convention de partenariat avec un soutien financier à hauteur de 70 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du CGCT,
Vu l'article L.2121-29 du CGCT,
Vu le budget communal.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (27 voix pour)** :

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 70 000 € à l'Association La Réunion des Talents.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2024 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

FANNIO Anaïs

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240409-2024-CM-029-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024